



CONSEIL MUNICIPAL DE FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date 24 Juin 2019

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, Chantal PIGNON, WAGNER Michel, SERRES Hugues, WARIN Gérard.

Mr COMTE-ROLLAND Thierry a donné son pouvoir à Marc BARNEAUD

Mr UBERTINO Geoffrey a donné son pouvoir à Anne Capello

Mme Anne LUDWIG a donné son pouvoir à Serge AYACHE

Absents:

Convocation du 17 juin 2019

Secrétaire de séance : SERRES Hugues

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h00.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre plusieurs délibérations complémentaires :

- Demande d'autorisation de stationnement de taxi
- Rachat convecteur de Mme Cialone suite à son départ du logement communal T3
- Validation devis d'éclairage public ETEC

Ces délibérations, ayant été rajoutées à l'ordre du jour, Monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de les traiter ce jour.

Acceptées à l'unanimité des présents. (Pour 10)

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 mai 2019

Compte rendu du conseil municipal du 02 mai 2019

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 10)

2. Délibération rectificative à la délibération n°15-2019 du 21 mars 2019 au titre du FRAT 2019– «Travaux d'aménagements d'un mur de soutènement » relatif à une requalification partielle de voirie au profit des modes de déplacement doux»

Monsieur le maire explique que la Région Paca a souhaité que nous soyons plus précis sur notre délibération, notamment en stipulant sur celle-ci ; «**Travaux d'aménagements d'un mur de soutènement** » relatif à une requalification partielle de voirie au profit des modes de déplacement doux».

Votée à l'unanimité (10 pour).

3 Délibération relative à la cession des terrains communaux de la place des aires et du tarif à adopter pour la vente.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les discussions relatives aux terrains communaux entourant depuis la place des aires, les anciens bâtiments d'exploitations qui appartenaient à la famille Bourrelier.

- Considérant la vente de ces bâtiments à un promoteur privé ;
- Considérant la réhabilitation et le changement de destination de ces bâtiments suite au permis de construire N°19H001, 19h002 et le 19H003 du 03 janvier 2019 et accordés le 07 février 2019.
- Considérant l'usage privatif qu'il sera fait de ces terrains communaux par les futurs habitants des logements concernés ;
- Vu les entretiens de concertation avec le nouveau propriétaire et un autre propriétaire mitoyen et au vue de la convention de répartition de principe actée ;
- Considérant la réponse du service de France Domaines sollicité pour évaluer le bien à céder.

- Considérant l'économie réalisée par la suppression de la charge d'entretien de ces terrains par notre employé communal ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer sur le principe de cession de ces terrains et de statuer sur un prix de vente au prorata des surfaces déterminées selon l'arrangement des propriétaires concernés

Monsieur le maire demande à l'assemblée de faire intervenir un géomètre afin d'évaluer les enjeux de cette redistribution.

Au vu de l'ensemble de ces éléments d'appréciation et compte tenu de la revalorisation des biens immobiliers concernés,

Le conseil municipal valide la mission du géomètre et le principe de la cession des terrains au prix de 50€ le m² et autorise M. le Maire a prendre toutes les dispositions relatives à cette vente.. Votée à l'unanimité des présents (9 pour).

Compte tenu de la filiation de Mme Pignon avec le propriétaire des bâtiments concernés, il lui a été demandé de se retirer le temps de la délibération.

4. Délibération de la convention financière SYME 05 C19018

Monsieur le Maire énumère à l'assemblée la convention financière validée par le SYME 05 et annonce une économie de 5 869€50 par rapport à la participation prévisionnelle estimée, lors du vote du budget 2019 par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la convention financière C19018 du Syme 05 et la décision modificative correspondante.

Votée à l'unanimité (10 pour).

5 Décisions modificatives : travaux toilettes salle du conseil municipal par l'entreprise Robin.

Monsieur le maire rappelle que la commune a du faire intervenir en urgence l'entreprise Robin pour des travaux liés à la sécurité du plancher. En effet, la réhabilitation du sol des toilettes de la salle du conseil ainsi que celui de l'appartement communal, situé au-dessus, comportait un caractère d'urgence. C'est pourquoi Monsieur le maire demande au Conseil municipal de prendre une décision modificative à hauteur de 3500€ afin de pouvoir honorer la facture se référant à ces travaux.

Votée à l'unanimité (10 pour).

6 Délibération convention pour le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) du Val de Durance

Monsieur le maire explique la convention pour le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté du Val de Durance. Le RASED contribue à « l'objectif de l'école » qui est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école maternelle et primaire. Elles visent également à prévenir l'apparition ou la persistance de ces difficultés chez des élèves dont la fragilité a été repérée.

Le RASED du secteur scolaire du val Durance est basé sur l'école de Tallard et comprend deux spécialistes.

Il est donc demandé à toutes les communes de participer aux frais de fonctionnement inhérents à ce service. Pour la commune de Fouillouse, il est demandé une participation à hauteur de 121€37 comprenant 18 élèves scolarisés pour l'année scolaire 2018-2019.

Votée à l'unanimité (10 pour).

7 Délibération demande d'autorisation de stationnement de taxi.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Arzac nous sollicitant pour l'attribution d'une autorisation de stationnement de taxi.

Vu, les frais que la commune devra engager pour la matérialisation de cet emplacement de taxi, M. le maire propose de ne pas répondre favorablement à cette demande.

Votée à l'unanimité (10 pour).

8 Délibération achat des convecteurs de Mme Cialone suite à son départ du T3 communal au 30 juin 2019

Monsieur le maire rappelle que Mme Cialone avait remplacé les radiateurs électriques de «type grille-pain» par des radiateurs à inertie, beaucoup plus économes en énergie.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de racheter les convecteurs de Mme Cialone suite à son départ du T3 communal au 30 Juin 2019.

Mme Cialone nous propose de les acquérir pour la somme de 250€.

M. le maire propose de répondre favorablement à cette demande pour que le prochain locataire puisse bénéficier de convecteurs plus performants.

Votée à l'unanimité (10 pour).

9 Délibération devis d'éclairage public ETEC

Monsieur le maire informe le conseil municipal du nouveau devis actualisé à la baisse de la société ETEC pour les travaux d'éclairage public au montant de 8 695 € HT et demande au conseil municipal de le valider.

Votée à l'unanimité (10 pour).

10 Délibération participation aux frais de fonctionnement relatifs à la scolarité de la commune de la Freissinouse.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la participation demandée par la commune de la Freissinouse relative aux frais de fonctionnement de scolarité de l'enfant LAMBERTE Victoria. En effet, au vu de la garde partagée de cet enfant, les frais de scolarité à hauteur de 1 529€ doivent être partagés entre les deux communes soit la somme de 764€.

Votée à l'unanimité (10 pour).

11 Délibération nomination d'un agent recenseur et montant de son indemnité

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la prochaine enquête de recensement 2020 se déroulera du **16 Janvier au 15 février 2020**.

Suite à la candidature de Mme Marie-Christine WAGNER pour effectuer cette enquête de recensement 2020, Monsieur le maire demande la validation du conseil municipal, pour nommer Mme Marie-Christine WAGNER agent recenseur.

Un contrat de travail, intégrant les journées de formation, sera établi pour effectuer cette mission sur la base de 800€ Brut.

Votée à l'unanimité des présents (9 pour).

Compte tenu de la filiation de M. Wagner avec la candidature présentée de notre agent recenseur, il lui a été demandé de se retirer le temps de la délibération.

Questions diverses :

1. Information relative à la décision de M. Reynud par le biais de son conseil, de refuser la proposition de négociation qu'il avait antérieurement sollicitée.
2. Information conjointe de la mairie de Tallard et de Chateauvieux sur la révision ZAPPAUD EN AVAP.
3. M. le maire confirme la subvention accordée par la communauté d'agglomération d'un montant de 17 269€ pour l'enfouissement réseau.
4. M. le maire informe du départ de Mme Sophie Cialone, au 30 juin 2019 de l'appartement communal T3 et de l'arrivée de M. Chef dans ce logement au 01/07/2019.
M. le maire informe également de l'arrivée d'un nouveau locataire, M. LONG Christophe, dans le logement communal T2 en remplacement de M. CHEF Michel.
5. Information sur la commande de panneaux de signalisation.
6. Signature des délibérations du conseil municipal du 02 mai 2019.

Le Maire, Serge Ayache, la séance est levée à 19h55.

